

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XVI

Québec, 18 juin 1904

No 44

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 689. — Les Quarante-Heures de la semaine, 689. — Cœur transpercé de Jésus, sauvez la France! 690. — L'âme de nos églises, 693. — A Trinidad, 695. — La réforme du bréviaire, 696. — Le catholicisme aux Etats-Unis, 697. — Visites pastorales de Mgr Plessis, 699. — Bibliographie, 703.

— ♦ ♦ ♦ —
Calendrier

— o —

19 DIM.	b	IV après Pent. Ste Julienne de Falconiéri, vierge. <i>Kyr.</i> des dbles. II Vép., mém. du suiv. et du dimanche.
20 Lundi	†r	S. Sylvère, pape et martyr.
21 Mardi	b	S. Louis de Gonzague, confesseur.
22 Merccr.	†b	S. Paulin, évêque et confesseur.
23 Jeudi	†vl	Vigile de S. Jean-Baptiste.
24 Vend.	b	Nativité de S. Jean-Baptiste, 1 cl. avec octave.
25 Samd.	b	S. Guillaume, confesseur.

— ♦ ♦ ♦ —
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

19 juin, Saint-Jean-Baptiste de Québec. — 20, Saint-Georges.
— 21, Saint-Ubalde. — 22, Saint-Honoré. — 23, Saint-Anselme.
— 24, Saint-Denis.

Archevêché de Québec,

14 juin 1904.

Monsieur l'abbé Narcisse-Joseph Gauvin, ancien curé de l'Ange-Gardien, décédé ce matin au Pensionnat Saint-Louis de Gonzague (Québec), était membre de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, de la Société Ecclésiastique de Saint-Joseph et de la Société d'une messe, *section diocésaine*.

Les prêtres du diocèse de Québec qui appartiennent à la *section provinciale* lui doivent également une messe.

C.-A. COLLET, ptre,
Secrétaire.

—•••—
Cœur transpercé de Jésus, sauvez la France !
—○—

C'était en 1881 à Paris. Dans une des principales Loges de la Franc-Maçonnerie, il y avait ce soir-là grande réception de nouvelles sœurs maçonnes. La salle des fêtes était splendidement décorée et illuminée. Après l'exhibition des rites les plus grotesques et l'audition des discours les plus impies, vient pour l'assistance le moment solennel.

Au milieu de la salle, on dresse une table immonde et déjà ensanglantée. On y dépose un poignard. Alors une femme, jeune encore, s'avance gesticulant et ricanant : C'est la « Souveraine Maîtresse ». Que tient-elle à la main ? Que montre-t-elle aux assistants pour provoquer tant d'exécérations et pareil déchaînement des passions humaines ? Miséricorde, c'est une Hostie ! une Hostie consacrée, qu'une affidée de la Loge est allé recevoir hypocritement le matin même, à la table de communion, dans l'église de sa paroisse. Comme des furies, tous se dressent sur leurs sièges, secouent les bras, montrent le poing, en vociférant : « A mort le Dieu infâme ! Ecrasons-le ! Qu'il soit crucifié ! » L'écume tombe de leur bouche en même temps que le blasphème. Les yeux leur sortent de l'orbite et leur donent des physionomies de démons. Quelle scène d'enfer !

La sainte Hostie est jetée sur la table. Les novices maçon-

nes s'approchent. Leur maîtresse présente le poignard à l'une d'elles et lui désignant l'Hostie : « Perce-la sans trembler, lui crie-t-elle, et tu seras des nôtres ! » La jeune fille brandit l'instrument tranchant pendant que la foule pousse des hourras. L'Hostie est transpercée, mais ô miracle ! du sang en jaillit avec abondance, et la jeune fille épouvantée s'évanouit. La maîtresse lui arrache l'arme des mains : « Tu n'es qu'une lâche, lui dit-elle, regarde-moi ! » et d'un coup vigoureux, celle-ci transperce à nouveau l'Hostie. Le sang coule toujours, mais autre miracle ! la maçonne sent son poignard pénétrer comme dans une poitrine humaine. . . Un frisson traverse tout son être ; elle se rappelle sa première communion ; elle songe à sa pieuse mère, et instinctivement elle murmure quelques mots de prières à la Madone.

Le démon qui présidait lui-même l'assemblée, sous la forme d'un jeune homme, devine ce qui se passe dans l'âme de la souveraine maîtresse : « Ces femmes n'ont pas d'énergie » s'écrie-t-il et il fait suspendre aussitôt l'inférieure cérémonie.

Cette scène émouvante fut pour la souveraine maîtresse le point de départ de sa conversion. Quelques jours plus tard, elle se jetait dans un confessionnal, et, bientôt grâce à son énergie et au secours d'en haut, elle s'arrachait des mains de Satan et se réconciliait avec Dieu et la sainte Eglise. Quand les Francs-Maçons apprirent ce changement, ils décrétèrent sa mort. En effet peu de temps après, le cadavre de la convertie était retiré de la Seine ou quelque affidé des Loges l'avait jeté.

Ce fait absolument authentique, et qui se renouvelle plus souvent qu'on ne pense, me paraît l'image assez exacte de ce qui se passe actuellement dans notre pauvre France.

Cette femme qui brandit le poignard contre Jésus-Christ, partout où elle croit le reconnaître, c'est la France officielle de Combes et du « bloc. »

Oh ! que de fois dans ces derniers temps, elle a transpercé la poitrine sacrée du Sauveur et blessé son divin Cœur, d'une blessure plus large et plus douloureuse que celle de la lance du centurion.

Oui, ce sont autant de coups de poignard pour lui toutes ces lois et décrets qui n'ont d'autre but que de le tuer dans les âmes et de le bannir de la société.

Coup de poignard que cette loi scélérate qui défend de parler de Lui aux chers petits enfants des écoles publiques !

Coup de poignard que cette loi du divorce qui sépare ceux qu'Il avait unis pour toujours !

Coup de poignard que cette loi militaire qui jette dans l'atmosphère impure des casernes la fleur de son sanctuaire !

Coup de poignard que cette loi qui bannit son image de l'école, du prétoire et de l'hôpital !

Coup de poignard que cette loi qui jette dans la rue deux cent mille religieux et religieuses et les condamne à mourir de faim sur tous les chemins de l'exil !

Coups de poignard que ces décrets qui chassent les religieuses du chevet des mourants ?

Coups de poignard que toutes ces mesures tyranniques qui détruisent les unes après les autres toutes les œuvres catholiques, et anéantissent en quelques jours l'œuvre d'un siècle !

O ma patrie ! auras-tu bientôt fini ? La divine blessure de ton Dieu n'est-elle pas encore assez profonde ? Les larmes de sang, que tu fais couler de toutes parts, ne suffisent-elles pas à assouvir la rage satanique de tes oppresseurs ?

O Jésus ! nous vous en conjurons, renouvelez pour la France le miracle qui a converti la franc-maçonne : faites sentir à notre malheureuse patrie qui s'acharne contre vous, cette poitrine adorable qui palpite encore pour elle et ce Cœur miséricordieux qui l'aime toujours. Terrassez-la, comme vous fîtes jadis de Paul sur le chemin de Damas, et faites d'elle encore votre fille de prédilection, votre garde d'honneur, votre soldat et votre apôtre à travers le monde.

Oui, cher lecteur, espérons que le Cœur de Jésus n'abandonnera pas notre malheureuse patrie. Espérons que touchée et convertie par ses propres excès elle se jettera bientôt pénitente et désormais fidèle, dans les bras de son Dieu. Et pour hâter ce jour si désirable, prions et réparons !

Prosternés au pied du tabernacle, prions le Cœur Eucharistique de Jésus : offrons-Lui, en réparation des péchés de la France, nos adorations, nos soupirs et nos larmes, afin que bientôt Il nous fasse miséricorde !

R. H., c. ss. R.

(Revue de l'Adoration réparatrice. Rome.)

L'âme de nos églises.



L'âme de ces temples catholiques, dont la dédicace est célébrée chaque année par une octave de prières, c'est le chant sacré.

Dans quelques jours revient la fête de sainte Cécile, patronne de la musique religieuse. Cette fête sera célébrée sans doute en bien des églises, mais nulle part mieux et d'une façon plus touchante qu'au Petit Séminaire de Versailles, où, par les soins de M. le chanoine Poivet, un fervent de Solesmes, un fidèle de Dom Pothier, le chant est exécuté dans toute la pureté grégorienne.

Des emprunts fort heureux sont faits également, dans ces solennités, aux maîtres du xv^e et du xvi^e siècle : Palestrina, les Vittoria, les Rolland de Lassus, les Josquin. La tribune de Saint-Gervais est également mise à contribution, et rien de plus suave et de plus puissant à la fois, dans son extrême simplicité, que l'*Hymne à Sainte-Cécile*, du maître Charles Bordes.

Quand le plain-chant est magistralement exécuté, rien ne l'égale en majesté, en religieuse expression. Il faut, à la prière chantée, cette tonalité austère, cette harmonie consonante : « Oh ! la belle, l'exquise, la suave musique ! s'écriait un artiste en sortant de la messe des morts, chantée en plain-chant, à quatre parties, sans accompagnement. Certes, j'admire Mozart et Berlioz, mais que sont leurs savantes compositions auprès de la mélodie plaintive et de la tristesse sublime du chant grégorien ? La dernière invocation du *Kyrie eleison*, murmurée *pianissimo* par le chœur, a fait passer un frisson dans ma chair. »

Et Gounod écrivait dans son testament : « Je désire qu'on n'exécute à mes funérailles d'autre musique que celle du plain-chant. »

Cette beauté du plain-chant a été saisie et goûtée par un ennemi déterminé de l'Eglise, Jean-Jacques Rousseau. Il écrivait : « Il faut n'avoir, je ne dis pas aucune piété, mais je dis aucun goût pour préférer dans les églises la musique au plain-chant. »

Jean-Jacques était bon musicien, et le juif Halévy ne l'était pas moins, qui s'écriait pourtant : « Comment les prêtres catholiques, qui ont dans le chant grégorien la plus belle mélodie religieuse qui existe sur la terre, admettent-ils dans leurs églises les pauvretés de notre musique moderne ?... Je donnerais toutes mes œuvres pour quelques mélodies grégoriennes. »

La musique religieuse doit élever l'âme, lui rendre la paix, le calme, faire oublier toutes les agitations humaines ; bien loin d'agir sur les nerfs et d'exciter les passions, elle inspire des sentiments célestes. Elle est bienfaisante et sereine, paisible et grave, et c'est ce qui la différencie essentiellement de la musique théâtrale.

Aussi est-ce une grande erreur que d'avoir introduit dans l'Eglise les airs profanes et passionnés des fêtes mondaines. M^{de} de Sévigné rapporte que Lulli, entendant à l'église un air qu'il avait écrit pour la scène, s'écria : « Seigneur, je vous demande pardon, je ne l'avais pas fait pour vous ! »

Si encore nos maîtres de chapelle s'en tenaient à la musique d'un Bach ou d'un Beethoven, mais le moindre joueur d'orgue veut imposer les flons-flons et les floritures de ses *Tantum ergo* et de ses *Ave Maria*.

Ce n'est pas que, à mon humble avis, la musique religieuse doive se renfermer entre le v^e et le xvi^e siècle, avec exclusion absolue de toute composition moderne. C'est une prétention évidemment exagérée de la part de quelques partisans trop absolus de l'art ancien. Il convient que tous les siècles louent le Seigneur et travaillent à sa gloire, et ce serait une grande faute que de refuser aux maîtres modernes le droit de consacrer à Dieu les prémices et la fleur de leur talent et quelquefois de leur génie.

Mais le plain-chant doit rester, pour son caractère liturgique et sa beauté antique, l'âme de nos cérémonies et la mélodie ordinaire de nos offices.

Seulement, il importe de former de bons chantres et d'arriver à une exécution convenable, en les débarrassant de ce lourd martellement et de cette monotonie qui écrasent et dénaturent la phrase musicale grégorienne et en travaillant à adoucir les voix criardes et nasillardes des enfants de chœur.

Surtout il faudrait faire chanter le peuple, l'habituer à répandre d'une seule voix aux prières du célébrant pendant la grand'messe. Saint Jérôme ne se lassait pas d'admirer cet *Amen* unanime qui, disait-il, retentissait dans les églises comme un tonnerre, allant se prolongeant sous les voûtes célestes.

Quelle que soit donc la part légitime de la musique moderne dans les grandes fêtes, il est à souhaiter que le peuple soit initié de nouveau aux parties communes de l'office qui se répètent tous les dimanches : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, et l'*Agnus*, les psaumes et les principales hymnes des vêpres.

M. le chanoine Mallet, dans son beau livre *L'Art chrétien, entretiens pratiques* (chez Poussièlgue), dont nous ne faisons en somme qu'analyser ici le treizième chapitre, demande, comme nous l'avons fait si souvent ici-même à la *Croix*, que l'on établisse de brèves répétitions de nos chants liturgiques, chaque jour, après la classe, après le catéchisme.

« Où que vous soyez, dit-il aux prêtres, si vous êtes quelque peu tenaces dans votre projet, vous verrez, au bout de peu de temps, vos efforts couronnés des plus heureux résultats. Au lieu de morts qu'ils étaient auparavant, vos offices seront désormais vivants ; vos paroissiens, reprenant le chemin de l'église, reprendront en même temps l'usage des pratiques religieuses ; si bien qu'en procurant la restauration du chant liturgique, vous aurez procuré, du même coup, la restauration de la religion dans votre paroisse. »

Le Parisien.

RÉD. — Nous avons retrouvé dernièrement la coupure qui contient l'article que l'on vient de lire et qui parut sur la *Croix* (Paris) voilà quelques années. Pensant que cet écrit est à l'heure présente de la plus grande actualité, nous avons cru devoir le reproduire aujourd'hui.

A Trinidad

Nos lecteurs se rappellent-ils encore que le 2 avril dernier nous avons protesté contre les assertions d'un ministre Presbytérien qui, à Port d'Espagne (Trinidad), avait au cours d'une conférence représenté les Canadiens-Français « marchant à tâtons dans les ténèbres de la superstition et de l'erreur » ?

Le *Catholic News*, de Port d'Espagne, a reproduit en son entier, et en français, le 5 mai, notre article du 2 avril. Nous le remercions d'avoir bien voulu mettre ainsi notre protestation si méritée sous les yeux du public de Trinidad.

En même temps, et pour démontrer que les Canadiens-Français ne sont pas si dignes de mépris, notre confrère de Port d'Espagne donne la liste de ceux de nos compatriotes qui ont été honorés par la Couronne d'Angleterre : les honorables MM. W. Laurier, A.-P. Caron, L.-N. Casault, E.-P. Girouard, L. Jetté, A. Lacoste, H. Langevin, A.-P. Pelletier, H. Taschereau.

La réforme du bréviaire

Sur la foi d'une correspondance de Rome, nous avons annoncé, il y a quelque temps, la réforme plus ou moins prochaine du bréviaire romain.

D'une circulaire récente de la maison Fr. Pustet et Cie, nous détachons et traduisons le passage suivant, où l'on verra ce qu'il en est de cette réforme.

« Concernant la réforme du Bréviaire romain, nous pouvons affirmer qu'il n'en est pas question. M. Fr. Pustet et un autre éditeur d'ouvrages liturgiques, s'étant dernièrement adressés à la Sacrée Congrégation des Rites à ce sujet, et l'ayant interrogée sur les intentions du Saint-Père à cet égard, ont reçu la réponse que voici :

Rome, 27 avril 1903.

« En réponse à plusieurs questions que l'on a posées sur la réforme probable du Bréviaire romain, le Secrétaire soussigné de la Sacrée Congrégation des Rites croit opportun de déclarer, même par écrit, que jusqu'à présent le Saint-Père n'a pas examiné cette affaire. A-t-il l'intention, et à quelle époque, de prendre quelque mesure au sujet de cette question, cela n'est pas actuellement à la connaissance de cette Congrégation.

« D. Panici, Arc. di Laodicea. »

Voulez-vous marcher avec sécurité dans l'étroit chemin qui conduit au ciel ? Appuyez-vous sur le bâton de la Croix.

LE CATHOLICISME AUX ÉTATS-UNIS

SOMMAIRE DES MESURES LÉGISLATIVES ET EXÉCUTIVES DEPUIS GRANT JUSQU'A ROOSEVELT

Administration du Président Grant

Le système d'écoles à contrats pour les Indiens a son origine dans la politique de paix envers les Indiens inaugurée par le président Grant et en est la conséquence logique. Selon ce système, les écoles des Missions catholiques et protestantes recevaient annuellement 108 dollars par tête pour l'entretien et l'éducation des enfants indiens. Pendant cette administration quelques contrats furent passés et le système fut ensuite agrandi et exécuté sans interruption jusqu'à la deuxième administration du président Cleveland. Les secrétaires de l'Intérieur sans exception ne cessèrent de parler dans les termes les plus élogieux du travail accompli par ces écoles parmi les Indiens.

Administration du Président Harrison

C'est pendant cette administration que prit naissance le mouvement de l'A. P. A. Le commissaire des Affaires indiennes Morgan montra des dispositions favorables à cette société et entreprit, par une série de réglemens, de créer des embarras aux écoles des Missions catholiques. On en appela à M. Harrison qui ordonna immédiatement au commissaire des Affaires indiennes de cesser ces intrigues, et lui déclara que ses concitoyens catholiques auraient, sous son administration, les mêmes droits que les autres et l'entière protection des lois. Si le président Harrison eût été réélu, les écoles à contrats n'auraient pas été abolies, car il éprouvait un souverain mépris pour les vulgaires agitateurs de l'American Protective Association.

Deuxième administration du Président Cleveland

C'est pendant la première partie de cette administration que fut frappé le premier coup décisif contre les écoles des Missions indiennes catholiques. Une Chambre et un Sénat démocratiques réduisirent de 20% les crédits. Durant la seconde moitié

de cette administration, le Congrès déclara que c'était sa ligne de conduite bien arrêtée de ne plus accorder de crédits aux écoles confessionnelles et vota une loi réduisant de 20% par an jusqu'à leur expiration les crédits pour les écoles à contrats. M. Cleveland soutint la politique du secrétaire Hoke Smith envers les écoles d'Indiens, politique qui était violemment hostile à l'Eglise catholique. Sous cette administration, fut également promulgué l'infâme règlement Browning refusant aux Indiens le droit de choisir les écoles auxquelles ils voulaient confier leurs enfants. Ce fut là un autre coup porté aux écoles des Missions catholiques.

Administration du Président McKinley

Sous cette administration, le président publia un ordre abrogeant le règlement Browning. Cet acte de justice fut dû aux efforts du sénateur Hanna qui qualifia le règlement d'outrage damnable. Le nombre des aumôniers de l'armée fut aussi augmenté et d'autres mesures prises pour rendre aux catholiques leurs droits. L'exécution en fut, toutefois, empêchée par l'assassinat de M. McKinley.

Administration du Président Roosevelt

(1) Nomination d'une majorité de catholiques à la Cour Suprême des Philippines.

(2) Nomination d'un catholique comme secrétaire de l'Instruction aux Philippines et de 3,500 instituteurs catholiques.

(3) Nomination de vingt catholiques comme gouverneurs de provinces aux Philippines sur un total de vingt-six.

(4) Nomination de l'Archevêque Ryan, de Philadelphie, et de M. Bonaparte, de Baltimore, comme membres de la commission des Affaires indiennes.

(5) Acceptation par le Congrès de la statue du Père Marquette.

(6) Vote par le Congrès d'un projet de loi rétablissant les allocations aux écoles des Missions indiennes catholiques. Ce projet de loi fut soutenu par un certain nombre de membres du Congrès qui, en raison de l'intérêt qu'ils ont manifesté en sa faveur et de la peine qu'ils ont prise pour le faire voter, méritent tout spécialement d'être mentionnés. Ce sont l'honorable W.-E. Brown, du Wisconsin; l'honorable J.-F. Fitzgerald,

de l'Etat de New-York ; l'honorable Charles Curtis, du Kansas ; l'honorable C.-H. Burke, du Dakota du Sud, et autres. Au Sénat, l'amendement eut l'appui des sénateurs Aldrich, du Rhode Island ; Platt, du Connecticut ; Elkins et Scott, de la Virginie Occidentale et d'autres sénateurs.

(7) La reconnaissance du droit des Indiens ayant de l'argent à eux d'employer cet argent à l'éducation de leurs enfants dans les écoles des Missions (catholiques ou protestantes), s'ils le désirent. C'est la plus favorable et la plus importante décision qu'ait encore prise le Président en ce qui concerne les Ecoles indiennes catholiques ; elle est actuellement en exécution dans les réserves Osage et Menominee (catholiques) . . .

E. L. SCHARF, PH. D.

VISITES PASTORALES DE MGR PLESSIS
JOURNAL DE LA MISSION DE 1815

—○—
CHAPITRE SEPTIÈME

(Suite.)

—○—

Ces folies ont cessé. Quelques Irlandais catholiques respectables étant devenus citoyens de cette ville, on a eu honte de continuer sous leurs yeux une pratique aussi mortifiante pour eux qu'elle était ridicule et méprisante en elle-même. La constitution américaine proclamée presque aussitôt après l'indépendance, n'ayant adopté aucune religion nationale, il s'ensuivit que les citoyens étaient libres de suivre tel culte qu'ils leur plairait, et ils perdirent tout à fait cet esprit de persécution et de fanatisme auquel ils s'étaient livrés anciennement. (1)

(1) La conversion ne fut cependant pas complète, car, en 1834, les fanatiques qui étaient encore en nombre, brûlèrent le couvent des Ursulines, dans une nuit d'horreur qui rappelle les scènes des temps les plus barbares. Mais on en avait vu bien d'autres avant 1800, et Bancroft a pu écrire des Etats-Unis : « L'histoire de la colonisation de notre pays est l'histoire des crimes de l'Europe. » C'était à Boston sans doute que la haine du catholicisme se manifestait avec plus d'éclat. Mais on n'en manquait pas ailleurs. On sait, qu'en 1771, Mgr Briand avait été chargé par le Saint-Siège d'aller donner la Confirmation aux catholiques abandonnés du Maryland, de la Pensylvanie et de la Virginie, et qu'il ne put remplir cette mission, d'abord à cause de l'absence du gouverneur-général, et ensuite de l'invasion Américaine. Le R. P. Farmer ajoute une autre raison dans une lettre datée de

Cette liberté laissée à tous les cultes ouvrit à la religion catholique la porte du Massachusset. Elle était connue dans les Etats du Sud. Les habitants du Maryland l'avaient conservée à la suite de leurs pères établis dans cette province par Lord Baltimore, qui était lui-même catholique. Mais elle n'avait pas encore pénétré dans les Etats du Nord, et ce fut, chose incroyable, par des prêtres intrus qu'elle fut introduite à Boston.

Un certain abbé français du nom de la Poterie, après avoir été aumônier à bord d'un vaisseau de sa nation, arriva dans cette ville, et lassé apparemment du métier qu'il avait fait jusqu'alors, s'avisait d'assembler quelques familles françaises et irlandaises qu'il y trouva et de s'établir leur pasteur. Ils s'emparèrent d'un édifice abandonné qui avait autrefois servi de temple à des Huguenots français. Ce fut là que l'abbé de la Poterie commença à exercer ses fonctions, après avoir donné à cette église la sainte Croix pour titulaire, sans s'être mis en peine de demander des pouvoirs au père Carroll, ex-jésuite de Baltimore, alors établi préfet apostolique pour les Etat-Unis. Il est même probable que l'abbé de la Poterie ne le connaissait pas, car le Saint-Siège l'avait établi tout récemment. Mais du moins il savait qu'il ne pouvait se donner mission à lui-même, et il devait s'informer de quel endroit il fallait qu'il tirât ses pouvoirs. *Quomodo predicant, nisi mittantur?* (1) C'était en 1787.

1773. Il dit que la présence de l'évêque aux Etats-Unis n'aurait pas été tolérée, les Américains ne pouvant entendre parler d'un évêque, même d'un évêque protestant.

Mgr Carroll écrivait de Boston en 1790 : « Plusieurs des principaux citoyens m'ont avoué qu'il y a quelques années, ils auraient traversé la rue pour ne pas rencontrer un catholique romain. L'horreur qu'ils éprouvent pour un *papist* est incroyable, et elle ne fait que s'aggraver, grâce aux calomnies scandaleuses dont les ministres se rendent coupables tous les dimanches. » Mgr Denault, qui avait passé par Boston bien avant Mgr Plessis — en 1803 —, rendait compte à ce dernier de la cordiale réception qu'on lui avait faite : « Quelle différence ! ajoutait-il, il n'y a pas vingt ans, ils m'auraient pendu sans forme de procès. »

(1) Il n'est que juste de dire que le 24 décembre 1788, M. Carroll conféra à cet aventurier la juridiction dont il avait besoin pour desservir les catholiques de Boston. Dans un manifeste imprimé et adressé à tous les Fidèles de la ville, ce missionnaire, le premier qui résidait à Boston, s'appelle modestement : « Claudius Florent Bouchard de la Poterie, docteur en divinité, Protonotaire de la Sainte Eglise et du Saint-Siège de Rome, Vice-Préfet et missionnaire apostolique, curé de l'église catholique de Sainte-Croix à Boston dans l'Amérique du Nord. » Pour la réclame, il aurait pu lutter avec les Américains les plus modernes.

Dès l'année suivante, le dit abbé inquiet et remuant, comme le sont assez ordinairement les aventuriers, écrivit à l'évêque de Québec pour lui demander de l'emploi dans son diocèse. A cette époque, le gouvernement britannique du Canada avait une opposition si grande à l'introduction des ecclésiastiques français dans ce pays, et en avait donné, en 1783, des marques si peu équivoques, que l'évêque, peu prévenu d'ailleurs en faveur de l'abbé de la Poterie, lui répondit simplement qu'il ne pouvait l'admettre. (1) Nonobstant ce refus péremptoire, l'abbé de la Poterie vint se présenter à Québec en 1789, et quoique rejeté par lord Dorchester, gouverneur en chef, et par l'évêque, qui ne lui permit l'exercice d'aucune fonction, il se maintint dans cette capitale deux ou trois mois, portant la tonsure et l'habit court, assistant dans la nef aux offices de la cathédrale, se glissant dans les chapelles particulières où il se présentait à la communion laïque qu'on ne lui refusait pas; du reste, passant le temps dans des maisons de particuliers peu relevés, parmi lesquels il s'était formé un parti de quelques démocrates sans crédit. Il se flattait de se maintenir en Canada malgré l'évêque et le gouverneur, affectant que l'un et l'autre l'auraient volontiers admis, s'il n'eût été desservi par M. Gravé, alors membre du Séminaire de Québec et grand vicaire de l'évêque.

Il lui survint, pendant son séjour à Québec, un puissant motif de désirer qu'on l'y gardât: c'est qu'il apprit qu'un autre instrus, l'abbé Rousselet, s'était emparé de son église de Boston. Mais comme on n'était pas obligé à Québec de protéger un intrus de Boston contre un autre, on fit enfin comprendre à M. de la Poterie qu'il était temps qu'il se retirât. L'évêque lui fit aumône de quelques guinées pour le mettre en route et on n'entendit plus parler de lui. (2)

(1) La lettre de la Poterie est du 6 octobre 1788. Le 1er mars de l'année suivante, il écrit encore pour emprunter £ 300 à l'évêque qui ne peut exaucer ses prières. Le 16 mai, il demande des Saintes Huiles et quémande à outrance. Nous avons dans nos archives un bon nombre de documents sur cet abbé, entre autres sa fameuse lettre pastorale et un autre imprimé dans lequel il se défend contre ses accusateurs et exhibe tous les titres qu'il peut avoir au respect et à la vénération.

(2) Avant son départ, l'abbé de la Poterie publia ses adieux dans la *Gazette de Québec* du 22 octobre 1789. Cet écrit est du 19 du même mois. Il remercie les Canadiens « des consolations de toute espèce » qu'ils lui ont données dans ses pei-

Le préfet apostolique de Baltimore fut enfin informé de ce qui se passait à Boston. Il y envoya M. Thayer, nouvellement arrivé d'Europe, né à Boston même, élevé dans les principes du puritanisme, devenu ministre de cette secte, converti dans un voyage qu'il fit à Rome, par pure curiosité, en 1783, époque de la précieuse mort du Bienheureux Benoit-Joseph Labre, et où il eut des preuves satisfaisantes, des miracles opérés par son intercession. Il était passé de là en France, où sa conversion avait fait grand bruit, et y avait été ordonné prêtre après quelques années de théologie. Revenu dans sa patrie, il soupirait après le salut de ses frères et de ses concitoyens. Le préfet apostolique ne pouvait donc lui rien faire de plus agréable que de l'envoyer exercer son ministère à Boston. L'abbé Rousselet ne vit pas d'un bon œil arriver ce successeur légitime, mais inattendu. Il cabala contre lui, avec les protestants, et trouva même moyen de se conserver un parti parmi les catholiques. Aussi cette congrégation, quoique peu nombreuse, se trouva divisée en deux parties, sans que le vrai pasteur pût faire lâcher prise au mercenaire. Tout l'avantage que put gagner M. Thayer, fut de se rendre maître avec son parti, par un tour d'adresse, de l'édifice nommé l'Eglise de Sainte-Croix. Il faut ajouter à cela que, nonobstant les entraves que l'abbé Rousselet mettait à l'exercice de son ministère, il réussit à opérer plusieurs conversions.

Le père Carroll, devenu évêque, comme on l'a vu, en 1791, et ayant fait, l'année suivante, l'acquisition de M. de Matignon, docteur de la maison de Navarre, homme d'une douceur de caractère égale à l'habileté rare qu'il a déployée dans plusieurs affaires importantes, résolut de l'envoyer à Boston, comme plus propre que tout autre à concilier les esprits et à discréditer

nes et ses chagrins. Il dit combien il aurait désiré demeurer au pays, mais que forcé par la nécessité, il repartait pour Boston pour repasser ensuite en Europe. Le 2 janvier 1790, l'abbé Rousselet, qui ne valait pas mieux que lui, écrivait à l'évêque de Québec que son rival avait été interdit en 1789 et qu'il ne méritait en aucune façon ses faveurs et ses aumônes. Il avait passé au moins trois mois à Québec ; en décembre 1789 il était de retour à Boston d'où il partit définitivement le 19 janvier 1790. Il paraît qu'il s'efforça de payer ses créanciers avant de leur dire un éternel adieu. Voir Gilmory Snea et *History of the Catholic Church New-England States*. Il est aussi fait mention de lui dans les *Mémoires de M. P. de Sales Laterrières*, page 165.

ter efficacement M. Rousselet, qu'il le chargea de dénoncer au peuple pour ce qu'il était.

L'abbé Matignon, en arrivant, alla tout droit trouver cet intrus, lui communiqua les ordres dont il était porteur, le pria de ne pas le mettre dans la nécessité de les publier, comme il lui était prescrit. Rousselét ne fut pas incrédule ; il céda de bonne grâce et se retira aux isles du Golfe du Mexique, où il a depuis péri par la guillotine, après s'être disposé à la mort d'une manière très édifiante. (1)

Bibliographie

— LA JEUNE FILLE ET LE MONDE, par l'auteur des *Paillettes d'or*. Un vol. in-16. Aubanel frères, Avignon.

« La perfection ne consiste pas à ne pas voir le monde, mais à ne point goûter le monde. » Cette parole de saint François de Sales, qui sert d'épigraphe à ce livre, en caractérise bien le thème. Aux jeunes personnes qui, au pensionnat, n'ont vu le monde qu'au travers de leurs rêves, et s'y précipitent ivres de folle joie, l'auteur découvre prudemment les écueils. Son tableau du monde, emprunté à des écrivains qui l'ont connu, trop connu, est palpitant de vérité vivante. Forme didactique, exposé précis, style séduisant dans sa simplicité, tout concourt à faire de ce livre un trésor pour les directeurs de conscience, les mères et les jeunes filles.

PHIL.

— Princesse C. SAYN-WITTGENSTEIN. *Nos Égoux et nos Inférieurs*, ou la vie chrétienne au milieu du monde (2^e série), avec une préface de Henri Lasserre. Entretiens pratiques recueillis, révisés et publiés par E. Laubarède. Un vol. in-12.

(1) C'est en 1791 que l'abbé Rousselet se vit enlever ses pouvoirs et il partit pour la Guadeloupe. Quelques temps après son arrivée, les Français s'emparèrent de cette isle et le condamnèrent lui et plusieurs autres à la guillotine. Ce fut son salut. Dans la prison où il attendait l'heure de son supplice, il exhorta ses compagnons, les intruisit, les confessa et les prépara à la mort. « Mais pour moi, disait-il, je serai lancé dans l'éternité sans que mon âme ait reçu les grâces efficaces des sacrements. » Nul doute que le bon Dieu ait tenu compte de sa foi, de son zèle et de sa contrition parfaite. La mort dans ces conditions peut être regardée comme bienheureuse. Au reste qui peut dire jusqu'où ces prêtres aventuriers pouvaient pousser la bonne foi !

Prix : 3 fr. 50. (Librairie Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VI°. — A Québec, librairies J.-P. Garneau, et Pruneau & Kirouac.)

Le nom de la princesse de Sayn-Wittgenstein est déjà justement apprécié du grand public. Biographe de Henri Lasserre, dont il continue aujourd'hui l'œuvre, M. Etienne Laubarède, l'auteur de *Lourdes, Echos et Souvenirs*, n'est pas non plus un inconnu pour les lecteurs catholiques.

Bien vécu, agréablement écrit, le livre qu'il nous présente est plein de choses, de faits, de substances, et disons-le aussi, plein d'esprit. On y aborde et résout des problèmes d'une application journalière, et souvent d'une saisissante actualité : tels les chapitres sur les rapports des classes supérieures et des classes moyennes ; l'élévation des classes laborieuses ; les conservateurs et les novateurs ; le féminisme et le rôle de la femme ; la coquetterie ; la toilette ; la signification de la beauté, etc., etc.

Prenez ce volume et lisez-le. Pratiquez-le dans vos journées de vie mondaine ou de vie chrétienne. Vous y puiserez du charme d'abord, le désir de vous élever ensuite, et, pour finir, la perfection que Dieu réclame de tous.

— Vient de paraître : LES DERNIERS PAPES jugés par leur écriture, par Albert de Rochetal, *graphologue*. Un joli volume in-8°. Prix : 1 franc ; *franco*. 1 fr. 25. Librairie Jules Vic & Amat, Charles Amat, éditeur, 11, rue Cassette, Paris, 6°

L'époque est au biographies, celles-ci du moins sortent de l'ordinaire en ce qu'elles ne traitent ni des origines, ni du lieu de naissance, ni des étapes différentes de la carrière prépontificale, mais simplement de l'homme et de sa valeur morale et intellectuelle.

L'auteur, M.-A. de Rochetal, étudie, à l'aide des données graphologiques, les grandes figures de Pie IX et Léon XIII, celle plus douce de Pie VII, d'impériale mémoire, et celle encore énigmatique de Pie X, le pape « *ignis ardens* ».

Il y a dans cette brochure, ornée de neuf fac-similés d'autographes, des pages vraiment magistrales et d'un lyrisme extraordinaire. La sincérité scientifique de l'auteur nous est un garant de l'indépendance avec laquelle il a traité son sujet.

A.